

XVII. Maxime dit *Maximin* d'EIMAR de JABRUN (1806-1843).

Maximin d'EIMAR de JABRUN naquit à Marvejols le 14 Frimaire An XIV (1806). Après une jeunesse sans relief, il fut recommandé à plusieurs parents et amis pour trouver une activité à sa portée. On le vit en maints lieux exercer un rôle de contrôleur, mais sans motivation durable. Ainsi, se retrouva-t-il en Isère, du côté de Voiron.

Plusieurs lettres précédemment évoquées entre Augustin, son père et Aubin, son frère de cinq ans son aîné, firent état, après le décès de Maximin en 1843, d'un enfant naturel qu'il aurait laissé à Voiron.

Ne pouvant se fixer durablement, Maximin partit en Martinique vers 1839, d'où il écrivit plusieurs lettres à sa famille. Il s'était rapproché au Fort-Royal de la famille DESSALES, dont une fille épousa M. de CACQUERAY-VALMENIER. C'est près d'eux que, pris par la fièvre jaune, la mort le saisit le 26 décembre 1843. Le médecin, appelé à son chevet, en donna un récit, ci-après rapporté à Xavier EIMAR de JABRUN, délégué de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale.

Il s'ensuivit deux lettres datées de 1844 du cordonnier de Voiron, M. CROUZET et du Maire de Voiron, M. DENANTES, attestant la paternité non-reconnue d'un enfant naturel prénommé Arthur et recueilli par le cordonnier CROUZET.

On peut s'étonner en première approche de cette non-reconnaissance par *Maximin*. Mais l'instabilité et l'inconstance de son caractère explique pour partie ce non-choix. Étonnantes, peuvent apparaître aujourd'hui les réactions familiales (celle d'Augustin et celle d'Aubin)... Mais en se rapportant à l'effet de surprise de l'époque, on perçoit le doute, la perplexité et enfin la capacité à se rendre à l'évidence pour assumer l'éducation du jeune Arthur (à ne pas confondre avec l'aîné d'Alphonse d'EIMAR de JABRUN et d'Anastasie BELLAIGUE de BUGHAS, qui décéda à 10 ans). Arthur, recueilli par M. CROUZET, eut-il un destin connu? Fut-il placé en foyer? A ce jour (décembre 2016), nous ignorons tout de sa destinée...

1826-29: Trois lettres et quittances de la famille de BOREL, de Mende, adressée à Augustin d'EIMAR de JABRUN, qui héberge dans une chambre son fils Maximi. Une lettre du Père HUC, de Billom (Puy-de-Dôme).

1841: De La Petite Anse le 28 juin 1841, lettre d'A. LAPOURAILLE, instituteur à La Petite-Anse, expatrié en Louisiane, qui donne des pistes de recherche d'emploi pour Maximin d'EIMAR de JABRUN.

1842: Du Fort Royal à la Martinique le 13 novembre 1842, lettre d'Armand d'EIMAR de JABRUN, nouvelles familiales et amicales.

1842: Lettre du 22 novembre 1842 d'Anna DESSALES, née BENCE de SAINTE-CATHERINE, épouse de Pierre DESSALES, à Maximin d'EIMAR de JABRUN. Nouvelles de sa famille.

1843 : «*De Fort-Royal, le 27 décembre 1843,*
Monsieur,

Mr. de JABRUN, votre neveu, a fini sa carrière hier à 11h1/2 du soir, contre l'attente de tous ses amis qui le visitaient tous les jours et surtout contre la décision du docteur qui, hier jusqu'à midi, le trouvait très bien et hors de tout danger..

Il est tombé malade le 19 au soir; sa fièvre s'est annoncée comme fièvre de frisson; elle a pris un caractère effrayant jeudi 20, à midi. Alors, le médecin AUBRY ne l'a plus quitté et le traitement suivi, saignées et sangsues, avait combattu la maladie avec succès. Samedi 20, le malade était hors de danger et la fièvre avait disparue entièrement. Dimanche et lundi, ce bien s'est continué et le malade se trouvait en pleine convalescence mardi. Il était si bien,

le matin de ce jour, que le docteur avait envie de lui faire prendre un peu de nourriture, mais la langue étant encore un peu enflammée de ne lui laisser prendre qu'un peu de lait coupé avec de l'eau.. Cet état satisfaisant s'est continué jusqu'à midi du même jour. La deuxième période de la maladie s'est déclarée par une forte douleur à la cuisse, le médecin étant appelé a déclaré qu'un dépôt se formait et qu'il fallait le faire aboutir et le transporter dans une chambre plus fraîche que celle qu'il occupait, ce qui fut exécuté de suite et les émollients employés pour mûrir le dépôt. Mais la douleur était atroce à 8 heures et la chaleur du corps fut subitement supprimée. Alors, ce n'était plus un dépôt, mais un épanchement de sang intérieur et le grand mal fut prononcé: il est perdu.

Je ne vous dirai pas, Monsieur, quelle mal cette sentence fit à mon cœur; je me résignai et m'armai de courage pour ne pas abandonner un si charmant jeune homme, que j'ai eu à peine le temps de connaître.

Dans un moment aussi cruel, Mr. de VALMENIÈRE le voyait tous les jours et je l'ai fait appeler mardi. Il a demandé à se confesser et sa volonté a été de suite écoutée. A 9 heures, la douleur de la jambe avait presque disparue, mais ce calme était terrible; il y avait cessation du pouls et un froid glacial parcourait les membres du pauvre malade. Alors, il nous adressa à tous des remerciemens de nos soins avec un sang-froid qui nous déchirait l'âme; à moi, il a recommandé de faire parvenir à son père un porte-feuilles et d'écrire à un de ses amis dans la Louisiane. Ce porte-feuilles, ainsi que quelques titres, furent remis à Mr. de VALMENIÈRE qui a jugé à propos de vous les adresser pour les faire parvenir à son père. J'aurais préféré accomplir moi-même la promesse que j'ai faite à JABRUN, mais Mr. de VALMENIÈRE a paru préférer le dernier parti. Enfin, Monsieur, à 11h1/2, il est mort avec le plus grand calme, sans perdre un instant connaissance, après une agonie des plus calmes et en faisant ses adieux à tous ceux qui l'entouraient.

Ce matin, à midi, son convoi a eu lieu d'une manière convenable, un enterrement de 3ème classe lui a été fait; Mr. de VALMENIÈRE l'a ainsi ordonné par considération pour sa famille et j'ai fait toutes les avances de cette cérémonie sur la promesse de la part de Mr. de VALMENIÈRE'en tiendriez compte.

Enfin, Monsieur, je n'ai plus qu'à vous certifier que si Mr. de JABRUN avait pu être sauvé par les soins d'un ami, il l'aurait été par les miens, mais il n'a pas été possible de le sauver, son sang était vicié et la maladie a été incurable pour ce motif. C'est pour moi un malheur des plus amers et des plus terribles que j'aie jamais éprouvé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très respectueux serviteur,

ALIRON

Il a été inhumé près de la tombe de Mr. de VALMENIÈRE et de sa famille».

1844 : «De Voiron, le 28 juin 1844,

Monsieur EYMAR de JABRUN père à Marvejols,

La nouvelle que j'ai reçue, il y a quelques jours, de la mort de votre fils, Mr. Maximin EYMAR, et la certitude qu'on ma donnée que je trouverais dans sa famille des parents compatissants me décident à vous implorer, Monsieur, pour un enfant qu'il m'a laissé en quittant Voiron avec la promesse de m'envoyer tous les six mois de quoi subvenir à ses besoins.

Malgré l'inexécution de ces promesses, malgré que je n'aie jamais rien reçu, ma famille m'a toujours empêché de rendre cet enfant qui, par sa gentillesse, a su s'attirer notre amitié à tous et a toujours été regardé comme mon propre enfant. Maintenant pourtant, vieux, infirme et ne pouvant plus subvenir à l'entretien de ma nombreuse famille, je ne pourrai faire apprendre à lire et à écrire au petit Arthur, si Monsieur le Maire de notre ville, sous les auspices de qui je vous écris, ne l'avait fait entrer chez les Frères de l'École chrétienne.

D'ici quelques mois, si mes déboursés de six ans ne me rentrent pas et si je ne reçois aucun secours, je serai contraint à regret d'abandonner cet enfant à la charité publique. N'étant nullement connu de vous, Monsieur, je vous adresse cette lettre apostillée par Monsieur DENANTES, notre maire, qui vous apprendra que, pauvre ouvrier-tisserand, je n'ai absolument rien que mon travail avec lequel j'ai élevé sept enfans et que la connaissance de ma femme avec la mère d'Arthur (qui habite Paris où elle est malheureuse), l'envie d'obliger Mr. EYMAR qui tenait à son enfant et enfin l'espoir d'être payé de mes peines et dépenses ont pu seuls me décider à à prendre et à garder chez moi cet enfant. Quant à la certitude de la paternité de Mr. Maximin EYMAR, elle est acquise dans ce pays pour ceux qui ont connu votre fils; et notamment par cinq ou six lettres de lui, écrite depuis qu'il a quitté le pays à Mme LALANDE, à qui il promettait chaque fois de m'envoyer de l'argent. Ces lettres sont à votre disposition, si vous l'exigez ou si vous le désirez, ainsi que celle qu'il m'a écrite à moi, le 15 juillet 1840 de Sainte-Marie de la Martinique et dans laquelle il reconnaît, et sa paternité, et le dépôt qu'il m'a fait de son enfant. Je vous ai dit, Monsieur, à l'égard de mes besoins et de ma triste position pour un avenir prochain. J'espère donc en votre bonté et j'ai lieu de compter sur votre aide. J'attends de vous une réponse prompte et favorable.

Entendez-vous, si vous le jugez convenable, soit avec Mr. le Maire, soit avec quelqu'un des connaissances de Mr. votre fils à Voiron, pour vérifier les faits que je vous ai fournis; mais je vous en conjure, et pour l'Enfant, et pour moi, ne nous laissez pas sans secours.

Je vous remercie de ce que vous ferez pour parer à mes besoins les plus pressés et vous prie d'agréer mes salutations,

CROZET »

Cette lettre a été vraisemblablement écrite de la main du maire de Voiron et signé de l'ouvrier-tisserand CROZET.

Le maire ajoute:

«Le maire de Voiron certifie l'exactitude des détails renfermés dans la lettre ci-dessus du Sieur CROZET; il croit devoir ajouter, à la louange de ce dernier, que l'enfant a été bien traité de la manière la plus paternelle et sans aucune différence pour les soins des propres enfans de CROZET. Il a été admis à l'École Chrétienne des Frères, où il a répondu aux espérances de ses protecteurs; son caractère est bon et il a d'heureuses dispositions. Le Maire se permet d'engager la parenté de cet enfant naturel à faire passer quelques secours à l'artisan pauvre et honnête qui a déjà fait les plus grands sacrifices.

En Mairie de Voiron, le 29 juin 1844,

Le Maire,

Frédéric DENANTES »

1845 : De La Côte-Saint-André le 10 juin 1845, lettre de la Veuve MARTIN à Augustin d'EIMAR de JABRUN, relative à une demande de remboursement d'un crédit ouvert à Maximin, demeuré sans remboursement depuis son départ pour la Martinique en 1839.

1846 : *«De Voiron, le 11 mars 1846*

A Monsieur AIMARD de JABRUN,

J'ai eu l'honneur de vous écrire deux lettres sans avoir obtenu de réponse. J'espère que celle-cy aura un meilleur sort que les précédentes.

Vous n'ignorez pas que Monsieur votre frère (fils en fait), lorsqu'il habitait Voiron, il me laissa un enfant de sexe masculin en 1837. Cet enfant existe toujours et jamais je n'ai rien reçu pour nourriture, ni pour entretien et je ne suis qu'un pauvre ouvrier qui me suis privé de mon nécessaire au détriment de mes enfans pour l'élever, il y a 9 ans. Et l'enfant, de

10 à 11 ans. C'est donc 9 ans de nourissage qu'il m'est dû. Si je l'ai gardé, Monsieur, c'est que les autorités de la Ville m'ont toujours engagé de ne pas me défaire de cet enfant, que j'en serai récompensé. J'ai bien reçu une lettre de votre fils de Sainte-Marie de la Martinique qui me promettait beaucoup, mais j'ai appris depuis qu'il était mort. C'est donc à vous, Monsieur, qui êtes son père que je m'adresse une troisième fois. Je vous demande ce qui m'est dû. Je laisse la somme à votre générosité (car si j'étais riche, je ne vous demanderai rien). Car je suis vieux et pauvre en même temps. Vous me direz ce qu'il faut que je fasse de cet enfant qui est à vous, puisque votre fils n'existe plus.

Si je ne reçois pas de réponse de votre part, je serai obligé de m'adresser aux autorités pour me faire rendre justice. Mais un noble cœur comme le vôtre ne souffrira jamais que je vienne à cette mesure qui ne ferait honneur à personne.

J'attends donc par le retour du courrier la réponse à la présente en me donnant votre avis.

Votre respectueux serviteur,

CROZET

Joseph CROZET, ouvrier-tisserand à Voiron, rue Bouverie, N°35».

L'absence de toute autre correspondance laisse supposer qu'un dédommagement a été envoyé... Aucune autre nouvelle d'Arthur n'a été donnée par la suite... Quel nom portait-il? Maximin ne l'a, semble-t-il, jamais reconnu officiellement. Qu'est-il devenu?

Que penser du comportement de la famille d'alors? On imagine la gêne et l'impréparation pour aborder ce genre de situation...